

Sylvain POUVREAU

VALET DE L'ABBÉ DE S. CYRAN

PROTÉGÉ DE S. VINCENT DE PAUL

En 1908, un article richement documenté de M. le chanoine Dubarat détaillait aux lecteurs de la *Revue* (1) l'histoire de la famille épiscopale d'un célèbre prélat du XVII^e siècle. Ce prélat s'appelait François Fouquet; il était frère du fameux surintendant des finances de Louis XIV, évêque de Bayonne, puis d'Agde, archevêque de Narbonne, mort en exil à Alençon le 19 octobre 1673.

Sa famille épiscopale, comprenait le «moëlleux» Abelly, décédé évêque de Rodez, et Noël Perriquet, vicaires généraux, Moiturier et de Fosses, secrétaires, — el peut-être Sylvain Pouvreau.

Les lettres basques doivent une reconnaissance spéciale à ce dernier pour ses traductions des Instructions du Cardinal de Richelieu, de l'Imitation de Jésus-Christ, de la Philothée de Saint François de Sales et du Combat spirituel du P. Scupoli.

Nos lecteurs n'ignorent pas les nombreux efforts tentés jusqu'ici par les uns et les autres, et surtout par M. Julien Vinson (2), pour résoudre la question des origines de Pouvreau, prêtre de Bourges, curé de Bidart de 1642 à 1644. Le problème semble moins insoluble, quoique le prêtre berrichon-basque se dérobe encore à la curiosité des chercheurs.

Il est bien étrange qu'on ne puisse percer ce mystère. Ce n'est pourtant pas si ancien! Il date de trois siècles.

Mgr Fouquet arrivait à Bayonne comme évêque en novembre 1639. Sylvain Pouvreau paraît à Bidart en 1642. Il pouvait avoir

(1) Pp. 104-110.

(2) Essai d'une Bibliographie de la Langue basque, Paris, Maisonneuve, 1891, pp. 98-99, 109-123.

de 25 à 30 ans. Il suffirait donc, Semble-t-il, de dépouiller les registres de baptêmes du diocèse de Bourges de 1610 à 1620.

M. Dubarat vient de faire à ce sujet une découverte sensationnelle dont l'importance n'échappera pas au lecteur.

Je trouve, dit-il, dans les *Mémoires touchant la Vie de M. de S. Cyran* par Lancelot, un récit que je reproduis in-extenso, sauf à en tirer ensuite des conclusions assez inattendues :

«M. de S. Cyran eut un valet qui étoit d'auprès de son Abbaye et qui avoit étudié avec beaucoup de pauvreté et de misère pour se jeter dans l'Eglise comme beaucoup d'autres. Il tâcha de le désabuser de ce dessein, mais il n'y gagna rien.

«Néanmoins, il le garda quelque temps parce qu'il avoit la main fort légère et que c'étoit une chose assez difficile de pouvoir trouver quelqu'un, qui allât assez vite pour écrire sous lui, et pour ne pas retarder la vivacité de ses pensées, ce qui lui faisoit une peine très considérable. Avec cela, M. de S. Cyran faisoit aussi transcrire quelquefois à ce jeune homme certains extraits des Pères et des Conciles, dont il ne faisoit pas scrupule de garder des copies pour lui. Ensuite ce garçon devint malade et M. de S. Cyran usa de toutes les adresses imaginables pour tâcher de le gagner à Dieu (1), mais Dieu ne lui fit pas la grâce, de sorte qu'étant un peu mieux, il s'en retourna à son pays où il se jeta dans les Ordres, et ayant pris le souidiaconat, il vint à Paris pour y recevoir l'ordre de diacre et ensuite la prêtrise. S'étant présenté à l'examen, il fut admiré comme un oracle, car il savoit fort bien les langues et parloit aisément latin, Il faisoit valoir les recueils qu'il avoit écrits sous M. de S. Cyran, tellement que M. le Curé de S. Nicolas qui fut un de ceux qui l'interrogèrent, ne pouvoit assez s'en étonner.

«Quelque temps après, il vint voir M. de S. Cyran qui ayant appris de lui-même tout ce qui lui étoit arrivé lui dit: «Je ne sai si je dois plus m'étonner ou de M. de S. Nicolas qui vous a fait ces questions ou de vous qui lui avez répondu. Mais je sai bien que ce n'est pas de là que dépend la vocation aux Ordres sacrés». Et depuis il ne le voulut plus voir.

«Cependant ce jeune homme fut dans la suite présenté par M. Vincent (2) à M. Fouquet, évêque de Bayonne, qui l'ayant mis quelque temps à la Communauté où j'étois encore, lui donna depuis

(1) C'est-h-dire, pour tâcher de le gagner à ses idées jansénistes.

(2) Saint Vincent de Paul.

une des meilleures cures de son diocèse. Jo le dis à M. de S. Cyran, lorsque je commençai à m'adresser à lui et il me répondit: «M. de Bayonne a fait un Prêtre et un Pasteur d'un homme dont je n'ai pas pu faire un bon chrétien. C'est un sujet de gémissement de voir sur quoi on fonde aujourd'hui la vocation aux charges de l'Eglise».

«Et en effet, cet ecclésiastique n'a pas réussi (1).»

Maintenant, voici ma conclusion. Je prétends que ce «valet» de S. Cyran, ce protégé de S. Vincent de Paul et de l'évêque Fouquet, ce curé du diocèse de Bayonne, était Sylvain Pouvreau, l'auteur basque si renommé.

Et voici mes preuves:

1° Pouvreau lui-même nous apprend qu'il était du diocèse de Bourges, *presbyter Bituricensis*, dans la dédicace de sa Philothée de Saint François-de-Sales au Pape Alexandre VII; d'autre part, Lancelot nous dit que le valet de M. de S. Cyran étoit «d'auprès de son abbaye».

Or l'abbaye de S. Cyran relevait «de Tours pour le temporel et de Bourges pour le spirituel (2)».

2° Pouvreau a été curé au diocèse de Bayonne, à Bidart. C'est l'évêque Fouquet qui l'y nomma en 1642. Nous avons dit ici même dans le fascicule de janvier-février 1908, pp. 104-110.

3° «Cet ecclésiastique n'a pas réussi» ajoute Lancelot; ce qui veut dire sans doute que Pouvreau ne resta pas longtemps curé. Cela est absolument conforme aux documents déjà publiés; car Pouvreau quitta notre diocèse quand Fouquet fut transféré sur le siège épiscopal d'Agde en 1643. Pouvreau ne fut curé que pendant deux ans, de 1642 à 1644.

4° Restent les indications biographiques suivantes sur Pouvreau, d'après le texte de Lancelot:

Il naquit d'une famille pauvre, près de l'abbaye de S. Cyran, dans le diocèse de Bourges.

Il fut le valet — ou plutôt le secrétaire — de notre compatriote bayonnais, le chanoine Duvergier de Hauranne, abbé de S. Cyran, le coryphée du Jansénisme en France. S. Cyran et Lancelot remarquent les belles facultés dont ce «valet» est doué; il est secrétaire et même secrétaire habile et expéditif, *qui savait fort bien les langues*.

(1) *Mémoires* de Lancelot, Cologne, 1738, in-12, t. 2, 3^e part., chap. xxi, p. 190. Des deux appréciations de l'abbé de S. Cyran et de Saint Vincent de Paul, nous préférons certes celle-ci à celle-là Pouvreau ut un pieux aspirant ecclésiastique et dut être certainement un excellent prêtre.

(2) *Ibid.*, t. 2. p. 181. V. aussi les tables.

Par conséquent rien d'étonnant que Pouvreau se soit plus tard épris de la langue basque qu'il saura écrire.

Pouvreau, tombé malade et ne voulant pas du jansénisme, retourne dans son pays pour y recevoir les Ordres Mineurs et le sous-diaconat.

Il revient à Paris où il reçoit le diaconat et la prêtrise.

Ce «jeune homme» est ensuite présenté par S. Vincent de Paul à Fouquet, nommé évêque de Bayonne, en 1637.

Fouquet le met quelque temps à la Communauté où restait encore Lancelot. Cette Communauté était le Séminaire de S. Nicolas du Chardonnet, alors sous la direction de M. Bourdoise. Lancelot, qui fit connaissance de l'abbé de S. Cyran le 26 août 1637 (1) ne demeura à S. Nicolas que jusqu'au 20 janvier 1638. Il en sortit pour aller à Port-Royal (2).

C'est donc dans cet intervalle (d'août 1637 à janvier 1638) que Pouvreau dut être présenté par Fouquet à la Communauté de S. Nicolas du Chardonnet et y resta, nous ne savons combien de temps (3).

Les Registres des Insinuations ecclésiastiques de Bourges ou de Paris, de 1635 à 1637, s'ils existent encore, doivent contenir les Lettres d'ordre de Pouvreau (4). Sa présence n'est-elle pas aussi indiquée dans les listes du Séminaire de S. Nicolas, de 1637-1638?

A Paris, les Registres d'ordination du XVII^e siècle ont été perdus depuis 1632.

Voilà ce que nous apprend M. Dubarat dans sa très intéressante découverte.

Pour nous, nous avons fait faire inutilement, et à diverses repri-

(1) *Mémoires*, t. I, pp. 15, 16 et suiv.

(2) *Ibid.* t. I, p. 35. Lancelot, né en 1615, entra à S. Nicolas en 1627, y resta 10 ans. Il sortit le 20 janvier 1638, fut un membre des Solitaires de Port-Royal où il dirigea les Petites Ecoles et publia son fameux *Jardin des Racines grecques* et ses *Méthodes* latine et grecque. Il devint religieux (étant toujours sous-diacre) dans l'abbaye de S. Cyran, sous la direction de l'abbé de Barcos, neveu de S. Cyran, et fut exilé comme janséniste dans l'abbaye de Ste-Croix de Quimperlé où il mourut le 15 avril 1695 *Mémoires* de Lancelot, Préface.

(3) L'évêque de Bayonne R^d de Montagne mourut le 10 mars 1637. Désigné aussitôt après, François Fouquet n'eut ses bulles que le 1^{er} Mars 1639. Sacré le 15 mai 1639, il fit son entrée à Bayonne le 11 novembre suivant. Il fut transféré à Agde en 1643. Il est bien possible que Pouvreau soit resté à St-Nicolas-du-Chardonnet de 1637 à 1642. Cf. sur Fouquet les *Recherches sur la Ville et sur l'Eglise de Bayonne*, par le chanoine Veillet, que nous venons de publier avec M. le chanoine Daranatz. In-4^o, 1910, p. 218. R^d de Montagne étant mort le 10 mars 1637, Pouvreau n'a pu aller à St-Nicolas avant cette époque, Fouquet son protecteur n'étant pas encore Evêque de Bayonne.

(4) Les Registres d'Ordination de l'Archevêché de Paris du XVII^e siècle n'existent pas aux Archives Nationales. Ils ont dit être détruits au sac de l'Archevêché en 1830.

ses, de sérieuses recherches à la Bibliothèque publique de la Ville de Bourges et aux Archives départementales du Cher en vue de découvrir quelque mention de Sylvain Pouvreau. Les registres des ordinations n'existent plus pour la période qui nous intéresse. La série des registres paroissiaux est plus qu'incomplète entre 1600 et 1640.

Au fond, il en est aux archives de Bourges comme à celles de Bordeaux, Toulouse, Pau, Bayonne et de tout le Pays basque. Les documents de 1600 à 1640 ont partout disparu comme par enchantement.

Dans l'Inventaire-sommaire des Archives départementales du Cher, si vous parcourez les cotes E. 1470 (année 1610) à E 1529 (année 1640), vous trouvez les archives notariales d'Etienne Bidaut, notaire à Bourges. La cote E 1503 (année 1627) porte la mention suivante : «Sommaton par Claude Pouvreau, écolier, à la femme de Vincent Babilieu, peigneur et cardeur de Bourges, de lui restituer contre le versement de 8 livres, reliquat du montant de la pension qu'il lui doit, toutes ses «besognes» restées en gage, entre ses mains, savoir: une robe de chambre de drap tannée, cinq chemises, trois paires de caleçons, quatre rabats, cinq mouchoirs, un bas de chausse de serge, plus un coffre rempli de livres et de papiers».

Le Claude Pouvreau cité est ainsi désigné: «M^r Claude Pouvreau escollier, fils de M^r Claude Pouvreau, procureur demeurant à Paluau . . . » (Paluau-s-Indre actuel).

Mais, malheureusement, aucune trace de Sylvain Pouvreau. Claude était-il son frère?

En tout cas, il n'est pas téméraire de supposer qu'Etienne Bidaut était le notaire de la famille Pouvreau. On pourrait donc, suivre cette piste et consulter les originaux. Il est certain que l'Inventaire-sommaire des archives notariales ne signale qu'une infime minorité des actes contenus dans les registres originaux.

Oihenart, le contemporain et le correspondant de Pouvreau ne nous renseigne nullement, sur le «presbyter Bituricensis».

Le nom de Pouvreau ou de Pouvreau se retrouve à La Rochelle, Nantes, Bourges, Bouge (Indre), Angoulême, Rochefort et jusque dans les Basses-Pyrénées (Arch. départ., G. 56, f^o 17 v^o). A Angoulême, vers 1570, deux Pouvreau étaient «fermiers du temporel de l'Eglise». En 1791, on trouve un abbé Pouvreau assermenté; un autre abbé Pouvreau se montre au contraire royaliste ardent et anti-concordataire.

Sylvain Pouvreau semble un vrai mythe. Qu'était-il avant de venir à Bayonne? La découverte aussi curieuse qu'importante de M. Dubarat jette un jour singulier sur cette question. Que devint-il plus tard? Mystère!

Au départ, de Fouquet, Pouvreau était curé de Bidart depuis 1642. En 1644, il résigna son bénéfice, par devers le Pape Urbain VIII, en faveur de Pierre de Hiriart, chanoine de Bayonne. Le rescrit pontifical autorisant cette résignation est du 5 Mai 1644.

Quels furent les motifs qui firent abandonner sa cure à Sylvain Pouvreau? M. Dubarat pensait que quelques recherches à Rome feraient peut-être découvrir la supplique du Curé de Bidart.

Ces recherches ont été faites, la supplique retrouvée. La voici.

Il est permis de regretter que la supplique de Pouvreau ne nous donne pas plus de détail sur sa détermination. Il garde son secret «*ex certis causis animum suum moventibus*» et se contente de nous dire qu'il peut vivre aisément par ailleurs «*aliunde commode vivere valens*».

Malgré les longueurs — toutes de style — de ce rescrit, nous le donnons en entier à titre documentaire.

1644 MAIJ 5

(Registrum Urbani VIII Supplicatum Vol. 4850, fol. 106)

BEATISSIME PATER

Cum devotus orator vester Silvanius Pouereau, rector parrechialis ecclesie de Vedard nuncupate in territorio de la Bour, Baionensis diocesis site, aliunde commode vivere valens, ex certis causis animum suum moventibus, dictam ecclesiam, quam obtinet, in manibux Sanctitatis Vestre sponte et libere resignare proponat, et ex nunc resignet, supplicat humiliter Sanctitati Vestre devotus illius orator Petrus Hiriard, presbyter Bajonensis diocesis quatenus resignationem huiusmodi admittentes, sibi que, qui canonicatum et prebendam ecclesie Baionensis oblinet, specialem gratiam facientes, predictam ecclesiam, cuius et illi forsan annexorum fructus etc. vigintiquatuor ducatorum auri de Camera, secundum communem estimationem, valorem annum non excedunt, sive premissis, sive alio quovis modo, aut es alterius cuiuscunque persona seu personis, vel liberam cuiusvis alterius resignationem de illa in Romana curia vel extra eam, etiam coram notario publico et testibus sponte factam, aut constitutionem *Execrabilis*, vel assequutionem etc., sive obitum dicti Silvanii extra dictam curiam iam forsan defuncti, vacet, etiamsi devoluta affecta specialiter vel alias ex quavis causa et iam dispositive exprimenda, generaliter reservata litigiosa, cuius litis statum existat, eidem oratori conferre et de illa etiam providere dignemini de gratia speciali; non obstantibus constitutionibus et, ordinationibus apostolicis, ceterisque contrariis quibuscumque, cum clausulis opportunis.

— Concessum ut petitur in presentia Domini Nostri Pape. L. Torrigianus.

Et cum absolute a censuris ad effectum etc., et quod oratoris dispensat verusque et ultimus primo dicte ecclesie vacationis modus, etiamsi ex illo quevis generalis reservatio, etiam in corpore iuris clausa resultet, habeantur pro expressis, seu in toto vel parte exprimi possint; et cum clausula generalem etc. exprimenda; et de provisione primo dicte ecclesie pro eode oratore ut supra; et, quatenus litigiosa existat, litis statum ac nomina et cognomina iudicum et colligantium, iuraque et tituli illorum exprimi seu etiam pro expressis haberi; et littere in forma simplicis provisionis, gratiose surrogationis, et, quoad possessionem gratie si neutri, si nulli, si alteri providere, cum gratificatione opportuna, quatenus illi locus sit, extendendae simul vel separatim expediri possint; et cum derogatione regularum de surrogando, colligando, attenta quod non impotens, et ad effectum resignationis huiusmodi tantum; ac de viginti diebus, quatenus absens et ultra montes degens resignet; necnon de verisimili notitia obitus, ita quod si dictus Silvanus extra dictam curiam iam forsitan decesserit, littere per eius obitum etiam dispensative cum clausulis et vacandi modis necessariis et opportunis expediri possint; ac iuris patronatus, si quod sit, citra tamen illius approbationem, videlicet si laicorum tantum etiam nobilium, eisque ex fundatione vel dotatione competat pro medietate, alias seu si litigiosus vel devolutus sit, in totum latissime extendendae; et quod premissorum omnium et singulorum etiam qualitates, invocationes, denominationes, nuncupationes, annexorum, fructuum, aliorumque necessariorum maior et verior specificatio et expressio fieri possit in litteris; et demum super resignatione primo dicte ecclesie antea data et consensus extensus non fuerint. Alias presens gratia nulla sit eo ipso; et cum decreto, quod dictus orator habita possessione primo dicte ecclesie, seu si per eum steterit, quominus illam assequatur, intra, duos menses ex tunc proximos canonicatum et prebendam huiusmodi dimittere minime teneatur; alioquin tam illi quam primo dicta ecclesia vacent, eo ipso. Et committatur in forma dignum novissima,

— Concessum. L. Torrigianus.

Dat. Rome apud Sanctum Petrum tertio nonas Maij, anno vigesimo primo.

La découverte de la supplique de Pouvreau et de la concession gracieuse du Souverain Pontife présentait de sérieuses difficultés. Le rescrit pontifical date en effet de la fin du règne d'Urbain VIII (+ le 29 juillet 1644). Et c'est justement une époque très riche en documents. Au Vatican, les suppliques et les rescrits des années 1643 et 1644 ne remplissent pas moins de 36 volumes in-folio: 17 pour 1643, et 19 pour 1644. Le rescrit autorisant la résignation de la cure de Bidart par Sylvain Pouvreau est du 5 mai 1644. Mais de quand datait la supplique ?

Les précieuses indications de M. l'abbé Gisbert Brom, directeur de l'Institut historique néerlandais à Rome, ont permis d'élucider assez rapidement cette question.

Il n'en a pas moins fallu quatre jours d'inlassables recherches à un archiviste du Vatican, D. Giuseppe Herzen, «dopo quattro giorni di continue ricerche», pour mettre enfin la main sur ce document. Encore sa lecture a-t-elle été fort pénible «e dopo alcune ore impiegate nella lettura del *difficile* testo di essa».

Nous ne saurions trop remercier ici de son obligeance M. le chanoine Brom, un savant, un aimable savant, dont le *Guide aux Archives du Vatican* a ouvert de riches horizons aux chercheurs. Nos collaborateurs ne taxeront sûrement pas de hors d'œuvre le *post-scriptum* à cet article où nous donnons un rapide aperçu de son ouvrage, vade-mecum obligé des historiens de l'avenir. Puisse-t-il aider à d'autres découvertes concernant notre cher Pays Basque!

V. DUBARAT. — J.-B. DARANATZ.

Post-scriptum. — Sous le titre de *Guide aux Archives du Vatican*, M. le chanoine Gisbert Brom vient de publier un ouvrage français au début de cette année même (1).

C'est un grand service rendu aux savants de plus en plus nombreux qui vont de tous les pays consulter ce «grand laboratoire international de science historique», mis à leur disposition par la grandiose initiative de Léon XIII et la généreuse protection de Pie X.

Depuis longtemps, le besoin d'un tel guide se faisait sentir. M. le docteur Brom avait publié l'an dernier un catalogue détaillé des matériaux intéressant l'histoire politico-religieuse des Pays-Bas, qui se trouvent dans les Archives du Vatican. Il y avait donné, en guise de préface, une description générale de ces archives et des conseils qui en rendaient plus facile l'exploration.

On lui a demandé de reproduire et de développer, dans une langue plus généralement connue que le néerlandais ces indications précieuses. Les archives du Vatican apparaissent, aux débutants surtout, comme un labyrinthe inextricable; l'expérience seule, jusqu'ici, et une pratique journalière y rendaient possibles et faciles les recherches.

M. le docteur Brom s'est rendu à ces instances; il a dédié son *Guide* à la mémoire de Mgr Wenzel, longtemps sous-archiviste du Saint-Siège, qu'une mort prématurée a ravi en mai 1909 à la science et à ses utiles travaux.

Ce *Guide des Archives* est en même temps un inventaire de ce trésor incomparable. On peut estimer à une quarantaine de mille le nombre des volumes qu'il renferme.

M. Brom commence par rappeler brièvement l'histoire de cette collection.

C'est le Pape Paul V qui en constitue en 1611 le noyau fondamen-

(1) *Guide aux Archives du Vatican*, par Gisbert Brom, Directeur de l'Institut historique néerlandais à Home. Petit in-80 de 100 pages, Rome, Loescher et C^{ie}, 1910.

tal, en ordonnant de réunir dans un dépôt central les documents historiques qui se trouvaient dans la bibliothèque du Vatican, les archives de la Chambre Apostolique, des secrétaires apostoliques, de la secrétairerie des Brefs et du château Saint-Ange. Ce dépôt primitif s'est accru sans cesse au cours des trois derniers siècles; en 1909 encore, Pie X y faisait adjoindre les archives de la secrétairerie des Brefs.

La connaissance de ces documents ne rencontre plus aujourd'hui d'obstacle que dans leur nombre même, et la confusion naturelle que présente leur masse.

Pour certaines parties, on trouve des «index». Les employés des divers dicastères, qui avaient à consulter ces actes, en avaient établi des répertoires, dans un but d'ailleurs tout pratique. Après la constitution d'un dépôt d'archives, certains bibliothécaires entreprirent des inventaires plus méthodiques. Il faut citer en tout premier lieu celui de Garampi, auquel il travailla de 1749 à 1772.

Ces «Indices» ne forment pas moins de 680 volumes numérotés, et pour les rendre eux-mêmes abordables, on a publié en 1900 un Index des index.

Le travail le plus urgent qui s'imposerait, ce serait donc le dépouillement systématique de ces archives. Avec beaucoup de bons esprits, le D^r Brom souhaite «une entente cordiale entre les divers instituts nationaux pour exploiter en commun, suivant un plan adopté par tous, les richesses inépuisables des archives du Vatican; les effets isolés ne peuvent être qu'un travail de Sisyphe». Jusqu'ici chaque institut national s'en tient à ce qui l'intéresse plus directement. Pourtant il y a un plan commun entre tous les instituts de langue allemande : prussien, autrichien, Gœrres-Gesellschaft. De même l'Ecole française et les chapelains de St-Louis-des-Français se sont divisé les Registres des Papes d'Avignon.

Le *Guide* du Docteur Brom énumère rapidement ce que l'on peut trouver dans chacun des fonds qui constituent actuellement les Archives.

Le plus ancien de ces fonds est «l'Archivio Secreto». Ces «Archives secrètes» occupent 74 armoires. On y trouve surtout les «Regesta Vaticana», registres où se copiaient les pièces reçues ou expédiées par la chancellerie pontificale. Les plus anciens remontent à la fin du IX^e siècle, au pontificat de Jean VIII. Mais il y a de très nombreuses lacunes.

Pour les Regesta, comme pour les autres compartiments d'archi-

ves, ces lacunes proviennent surtout du voyage et du séjour que leur fit faire Napoléon I^{er} à Paris.

«L'Archivio Secreto» contient aussi les registres des brevets, les documents relatifs au Concile de Trente, une armoire de documents sur l'Empire germanique, etc.

Au début du XVIII^e siècle, et définitivement en 1783, au premier fonds de l'Archivio Secreto les Papes ont joint les Archives qu'ils ont fait venir d'Avignon.

Un autre groupe d'Archives provient de la Chambre Apostolique, qui administrait le trésor pontifical; là se trouvent les «entrées et sorties» du trésor, les grands livres des obligations et quittances, annates, dîmes, taxes, etc., perçues par le Saint-Siège sur les évêchés, abbayes, etc. La rentrée de ces impôts était surveillée par les «collecteurs apostoliques» que le Pape envoyait dans les divers pays; les rapports et comptes de ces collecteurs sont un des compartiments les plus intéressants de la Chambre Apostolique.

Viennent ensuite les Archives du château Saint-Ange. «Elles furent commencées par Sixte IV, augmentées par Léon X, organisées par Clément VIII, afin de conserver en sécurité derrière les fortifications du château Saint-Ange les privilèges et les documents les plus précieux de l'Eglise romaine. En 1798, elles furent transportées au Vatican, parce qu'on craignait les excès des soldats français. Elles y restèrent définitivement lorsque les archives papales, concentrées à Paris par un acte despotique de Napoléon, eurent été rendues au Saint-Siège.

Ce sont des archives de la plus haute importance pour l'histoire de la papauté au moyen-âge.

Les Archives de la Daterie contiennent les registres de suppliques avec plus de 7000 volumes allant de Clément VI (1342) jusqu'à Pie VII (+ 1823); et les registres du Latran, ainsi dénommés parce qu'ils avaient été d'abord conservés au palais du Latran: M. l'abbé Brom estime que ces 2.161 volumes sont peut-être plus importants que les «Regesta Vaticana» eux-mêmes. Mais ici encore, il y a de lamentables lacunes. «Maint volume des registres du Latran, transportés à Paris, s'y est perdu par négligence ou pour des causes plus graves. On raconte que le zélé archiviste du Vatican, Mgr. Marini, chargé de faire revenir les archives pontificales à Rome, eut le bonheur d'en sauver par hasard 200 volumes tombés entre les mains d'un épicier «pour servir à emballer sa marchandise».

Une autre série, les Archives consistoriales, fournit une masse de détails précieux sur la nomination, le déplacement, la deposition

d'évêques et d'abbés. Elles vont, sauf les lacunes, du 1^{er} janvier 1469 jusqu'en 1742.

Il y a enfin. les Archives de la Secrétairerie d'Etat, à partir de son existence régulière, au milieu du XVII^e siècle. On y trouve les rapports des Nonces et Légats en Allemagne (Vienne, Munich, Gratz, Cologne), France, Espagne, Pologne, Portugal, Angleterre, Gênes, Venise, Naples, Suisse, Florence, Savoie, Avignon, Flandre, Malte.

Il y a une rubrique spéciale embrassant les documents des nonces extraordinaires envoyés par le Pape pour conduire des négociations de traités de paix, par exemple 14 volumes pour le traité de Westphalie, 12 pour le traité de Nimègue, 6 pour celui d'Utrecht, etc.

«L'Archivio» de la Secrétairerie d'Etat contient encore les correspondances échangées avec des cardinaux et prélats, des princes, des particuliers, des soldats au service du Saint-Siège.

Les *Archives du Vatican* ont comme annexes les collections diverses dont la série s'accroît sans cesse. Ce sont les collections de manuscrits, hérités par les Papes ou rachetés par eux aux héritiers de cardinaux, prélats, familles aristocratiques, par exemple les Papiers Farnèse, l'Archivio Borghèse, etc. Il y a 124 volumes *d'auvisi* ou circulaires de la Secrétairerie d'Etat, ou des Nonces, allant de 1605 à 1707. Un groupe de 40 volumes et de 18 liasses a pour rubrique: *De caritate S. Sedis erga Gallos*; ce sont des listes de subsides accordés par le Saint-Siège à des émigrés lors de la Révolution française.

Sur chacun de ces groupes, le docteur Brom donne les indications historiques et pratiques les plus essentielles et signale les publications documentaires qui en sont déjà sorties. Ce court aperçu montre l'importance et l'utilité de ce *Guide aux Archives du Vatican*.
